

l'inf

La lettre des infirmières libérales en PACA

12
avril
2017

Sommaire

Check-up info
Les dossiers
L'URPS et vous
Piqûre de rappel

Je ne perds jamais.
Soit je gagne,
soit j'apprends.

Nelson Mandela

Le mot de la présidence

C'était le 9 mars 2017. Plus de 500 participants au 4^e forum de l'infirmière libérale. L'ensemble de l'équipe avait beaucoup travaillé et votre présence est une belle récompense. La présence du Pr C. VONS et des IDEL d'autres régions nous ont offert de nouvelles perspectives. L'avenir de l'exercice libéral continue de se construire avec notre œil infirmier. Nous vous tiendrons au courant des avancées des projets dans l'Info. Je vous remercie tous de votre présence et vous souhaite encore plus nombreux en 2018.

Lucienne CLAUSTRES BONNET

 **urps** infirmière
PACA
Union Régionale
des Professionnels de Santé

www.urps-infirmerie-paca.fr



Check-up info

Réussir le virage ambulatoire : une ambition

Le traditionnel Forum régional de l'infirmière libérale en PACA a eu lieu le 9 mars 2017. Cette année encore, vous avez confirmé l'intérêt porté à notre manifestation puisque vous avez été près de 550 à venir nous rencontrer en Avignon. Le comité organisateur a consacré ce 4^e Forum à un sujet ô combien d'actualité : la chirurgie ambulatoire !

Cet événement a mobilisé les élus de la ville d'Avignon, du Département, de la Région et de l'ARS PACA. Ils ont rappelé la place incontournable de l'IDEL dans le système de santé, garante de la qualité et de la sécurité des soins. L'ARS PACA, représentée par son directeur général adjoint **M. Norbert NABET**, est sensibilisée aux difficultés liées à la rémunération des IDEL pour la prise en charge à domicile à la suite d'une chirurgie ambulatoire et notamment les cathéters périmerveux. Bien que n'étant pas décisionnaire en la matière, il annonce que des « discussions nourries » sont engagées avec les instances de l'Assurance Maladie pour parvenir « à des solutions tarifaires normales » pour les IDEL.

Pour permettre aux IDEL d'aborder ce changement majeur en toute sérénité et de s'inclure dans cette dynamique, nous avons convié des experts dans le déploiement de la chirurgie ambulatoire.

Le **Pr C. VONS**, chirurgien et Présidente de la Société Française de Chirurgie Ambulatoire, pionnière dans le développement de cette pratique en France, nous rappelle les clés de la réussite du virage ambulatoire :

- **Maîtriser la Récupération Accélérée Après Chirurgie (RAAC)** : nouvelle technique de prise en charge globale permettant de limiter les conséquences post-opératoires grâce au contrôle de la douleur et à la stimulation de l'autonomie
- **Assurer une surveillance IDEL pour prévenir les complications post-opératoires** à domicile
- S'appuyer sur de **nouveaux modes d'organisation**
- **Informier et former** tous les acteurs

L'HAD est incompatible avec la RAAC. Il ne faut pas reproduire l'hôpital à la maison. Il s'agit véritablement de rendre le patient acteur de sa guérison et de coordonner les équipes chirurgicales avec les professionnels de ville.

Le **Dr F. ETTORI**, médecin référent chirurgie, virage ambulatoire et soins critiques à l'ARS, a précisé que le développement de la chirurgie ambulatoire est une véritable priorité de nos tutelles : le taux de chirurgie ambulatoire en PACA doit passer de 56 % à 67 % d'ici 2020. Autant dire que les efforts conséquents pour y parvenir doivent être entrepris dès aujourd'hui et inclure l'ensemble des acteurs du parcours de soins. Sa mission au sein de l'ARS est de parvenir à référencer les professionnels ayant suivi une réactualisation de leurs connaissances à ce type de prise en charge spécifique.

Le **Dr P. GRILLO**, anesthésiste-réanimateur libéral, membre du comité ambulatoire de la Société Française d'Anesthésie Réanimation et membre du groupe de travail de l'ARS sur le développement de la chirurgie ambulatoire, a recours à l'anesthésie loco-régionale continue à domicile. Les bénéfices sont probants à condition de se munir d'un cadre réglementaire strict et de professionnels de santé formés. La place centrale de l'IDEL en amont et en aval de la prise en charge (incluant le respect du libre choix du patient de son praticien) doit être respectée.

Atelier 1

Prise en charge de la douleur post-opératoire en chirurgie ambulatoire



La prise en charge de la douleur post-opératoire est primordiale pour la réussite de la chirurgie ambulatoire. Les IDEL ont un rôle important et des responsabilités dans cette prise en charge. Au cours de cet atelier, **R. STILL**, infirmier libéral et infirmier-anesthésiste, a rappelé les modalités d'évaluation et de traitement de la douleur, le parcours de soins du patient et les possibilités de formation.



©MatthieuParent



Check-up info

Retour d'expériences

La table ronde de la conférence plénière était consacrée au retour d'expériences. **M.O. GUILLON**, Présidente de l'URPS Hauts-de-France et **F. CASADEI**, Président de l'URPS Normandie, ont tous deux mis en place dans leur région une expérimentation de plateforme de prise en charge des patients au décours d'une chirurgie ambulatoire.

Dans les Hauts-de-France, le **dispositif ISIPAD**, Intervention Soins Infirmiers Post Ambulatoire à Domicile, consiste à sécuriser le retour à domicile et le suivi post-opératoire des patients, en coordination entre le patient, les unités de chirurgie ambulatoire et l'infirmier libéral. Ce système repose sur un découplage ville/hôpital et une prise en charge multimodale de la douleur. Les IDEL souhaitant s'intégrer dans ce dispositif ont dû au préalable réactualiser leurs connaissances via une formation.

P. LESOUDARD, infirmier libéral, a participé à ISIPAD par la prise en charge de prothèse de hanche totale en ambulatoire. Aujourd'hui, il profite d'une fluidité dans la prise en charge des patients induite par les transmissions d'informations facilitées par des contacts privilégiés avec l'équipe en place et l'utilisation d'une messagerie sécurisée.

F. CASADEI présente **DIASPAD**, Dispositif Infirmier d'Accompagnement et de Suivi Post Ambulatoire à Domicile. A l'aide de fiches de liaison, d'évaluation, de déclaration d'effets indésirables, un numéro dédié et des référents ville et hospitaliers identifiés, l'IDEL peut prendre en charge un patient le soir même de son intervention. Dans le cadre de DIASPAD, l'IDEL a également suivi une formation avec les praticiens hospitaliers. Il ajoute que le recours aux IDEL permet d'assurer un maillage territorial et contribuer ainsi à la maîtrise des coûts.

Ces expériences réussies encouragent l'URPS Infirmière PACA à participer au déploiement de la chirurgie ambulatoire dans notre région. Pour ce faire, proposer une formation complémentaire ainsi que travailler sur le référencement des IDEL font partie de nos axes de travail prioritaires.



Retrouvez les supports de présentation sur notre site internet : <http://buff.ly/2nmDC5d>



Atelier 2

Systèmes d'informations et de messagerie sécurisée



La transmission des informations via une messagerie sécurisée est un élément indispensable pour pouvoir permettre la coordination des professionnels et donc le déploiement de la chirurgie ambulatoire.

Lors de cet atelier, les systèmes de messagerie sécurisée APICRYPT et MS Santé nous ont été présentés.

Le système développé par MS Santé permet aux IDEL de :

- Être visible dans l'offre de santé du ROR (Répertoire Opérationnel des Ressources)
- Recevoir des messages de sortie d'établissement
- Recevoir des alertes sanitaires
- Déclarer sa disponibilité aux professionnels
- Recevoir des prescriptions
- Être identifié comme professionnel d'un patient dans le logiciel de coordination régional
- Adresser un patient aux services d'urgences
- Demander un avis à un professionnel de santé



Retrouvez les supports de présentation sur notre site internet : <http://buff.ly/2nmDC5d>

©MatthieuParent



Les dossiers

La maladie de Lyme



Appelée aussi Borréliose, c'est une maladie transmise par une tique infectée de la *Borrelia Burgdoferi*. La tique vit essentiellement dans les forêts, les herbes hautes, mais aussi dans les jardins. Les animaux domestiques transportent la tique, par contre la maladie n'est pas contagieuse.

Elle s'attaque au système nerveux provoquant des douleurs, des fatigues... pouvant orienter vers

d'autres pathologies (dépression, fibromyalgie...), ce qui rend le diagnostic clinique très difficile. Cette maladie est encore dans la catégorie des maladies rares et orphelines.

Alors que la France recense 27 000 cas diagnostiqués contre moins d'un cas sur 2000 préconisé par l'UE pour considérer une maladie comme rare.

En France, pour établir le diagnostic biologique, on utilise en première intention un test Elisa (peu fiable) et en 2^e intention le test Western Bolt (plus précis) quand le test Elisa est positif.

Nos voisins allemands utilisent d'emblée le Western Bolt, ce qui leur permet de diagnostiquer 3 fois plus de cas qu'en France.

On peut parler à l'heure actuelle d'épidémie quand on sait que dans certains états aux USA il y a des augmentations de 300 % des cas.

En Europe, en 2011, on comptait 350 cas pour 100 000 habitants selon les pays.

Une autre étude montre qu'un million de personnes supplémentaires sont touchées chaque année alors que la France continue de minimiser les chiffres. Les autorités sanitaires ne reconnaissent pas cette maladie comme une épidémie et ne prennent pas toute la mesure des problèmes de santé, de société, d'information, de formation et de prévention.

Outre le problème de déni des autorités sanitaires françaises envers cette épidémie, les malades sont soignés par défaut par antibiothérapie non ciblée ou alors pour d'autres pathologies.

La région PACA n'est pas une zone à haut risque, mais par contre c'est une région qui présente un nombre important de tiques de par son climat.



A l'approche des beaux jours, l'URPS infirmière PACA souhaite vous sensibiliser, vous, les infirmières libérales, sur cette maladie, quand d'autres professions de santé continuent d'en refuser l'existence. Incontestablement, vous avez une mission de conseils et de prévention. L'URPS PACA a rédigé à votre attention une fiche d'information et de conseils pratiques afin de vous aider dans votre mission.

DIFFUSEZ, INFORMEZ, PRÉVENEZ

 **Lyme Protest 20 mai 2017**
Journée Nationale de Sensibilisation à la Maladie de Lyme

© mikograul / Fotolia



Les dossiers

Fiche incidents



L'URPS infirmière PACA, toujours à l'écoute des infirmières libérales, a conçu une « fiche incidents » mise en ligne sur notre site dans l'onglet « Exercice libéral ». Cette fiche vous permet de signaler tout incident que vous pourriez rencontrer lors de votre exercice professionnel. Elle regroupe les incidents de circulation (PV, difficultés de stationnement), de relation avec le patient ou sa famille (refus de soins, agressivité), de coordination Ville/hôpital

(perte de dossier de soins, non information à la sortie), d'agression hors domicile et de relation avec des structures organisées type HAD, SSIAD, prestataires (par exemple : détournement de patientèle, quantité de matériel livré, mauvaise coordination...).

Ces fiches permettront à l'URPS de mettre en avant les difficultés de notre exercice auprès des tutelles et vous serviront, le cas échéant, de preuve en cas de litige. N'hésitez pas à poster vos difficultés et par la même occasion à visiter notre site.

L'hypnose et la douleur

Un mot qui fait rêver, qui inquiète, qui peut faire peur, l'hypnose ne laisse jamais indifférent. Nous connaissons tous, pour les avoir vues à la télévision, ces prestations de music hall qui impressionnent les témoins de ces spectacles. Nous pouvons connaître des personnes sous hypnose qui suivent un sevrage tabagique ou d'autres qui consultent pour une hyper anxiété...

Mais alors, qu'est-ce que l'hypnose ? L'hypnose est un état de veille particulier (état modifié de conscience), appelé transe hypnotique, au cours de laquelle la personne, bien que paraissant somnolente, est soumise à des images mentales qui envahissent sa conscience. L'hypnose se situe au carrefour du champ médical et psychothérapeutique. De nos jours, Milton Erickson, psychiatre américain (1901/1980) est considéré comme le père de l'hypnose moderne. Pour lui, la pratique de la transe hypnotique nécessite que le thérapeute apprenne à observer le comportement des sujets pour y attacher des suggestions. Ces techniques peuvent désormais s'étudier et enrichir nos pratiques professionnelles dans le cadre de la relation d'aide thérapeutique en améliorant le vécu de nos patients face à la douleur, au stress, à l'anxiété et autres addictions. Des formations avec prise en charge DPC ou FIFPL peuvent vous être proposées.



Zoom sur

Négociation conventionnelle

Les rapports entre l'Assurance Maladie et les professionnels de santé libéraux sont définis par des conventions nationales signées entre l'UNCAM et un ou plusieurs syndicats représentatifs de chacune des professions de santé. Ces conventions sont une succession de négociations.

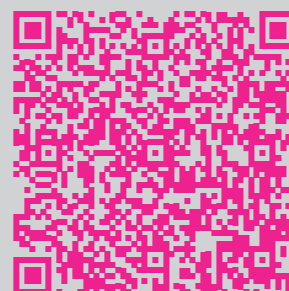
La convention nationale des infirmières du 22 juin 2007 a été amendée par quatre avenants concernant l'accès aux soins et la démographie infirmière, les avantages vieillesse et la télétransmission.

Cette convention arrive à son terme le 25 juillet 2017. Les négociations entre l'UNCAM et les syndicats représentatifs commencent en ce début d'année.

Des conventions ont été déjà signées pour les médecins, sont en cours pour les pharmaciens et les kinés. Les chirurgiens-dentistes n'ont pas trouvé d'accord et c'est un règlement arbitral qui va s'appliquer.

Plus loin

Convention nationale des infirmières



* Voir Glossaire p.8

À savoir

Campagne de l'Ordre sur la vaccination



Le Conseil de l'ordre infirmier en collaboration avec L'ORS*, va effectuer, grâce à un budget alloué par l'ARS, une étude portant sur les connaissances et l'état vaccinal du personnel soignant infirmier.

Cette étude sera menée sur la région auprès d'infirmiers salariés du public, du privé et auprès de libéraux. Sept IFSI répartis sur la région vont inviter des étudiants infirmiers de 2^e année à répondre à ce questionnaire dans le cadre de leurs études. Il n'y aura que des volontaires. Le questionnaire se fera auprès de 400 IDEL et de 600 salariés, celui-ci débutera au mois de mars 2017.

Ne soyez pas surpris par ce questionnaire réalisé par de futurs confrères, il ne s'agit pas d'intrusion, mais de faire un état sur les connaissances sur la vaccination en général et sur l'état vaccinal d'un échantillon de soignants sur la région PACA. Ce sera la première fois qu'une telle étude sera faite auprès de notre profession. Cela va permettre aussi un état des lieux des connaissances sur la vaccination en général.

© ursule / Fotolia



L'URPS et VOUS

Rencontres PAERPA dans le Var



© Françoise Clausières

L'URPS Infirmière PACA a été contacté par l'ARS en juillet 2016 pour participer activement au projet PAERPA Var Est.

Les propositions des infirmières concernent le Plan Personnalisé en Santé PPS*, les outils de repérage permettant de prévenir la perte d'autonomie de la personne âgée « PA-CAP », la coordination entre les différents secteurs : sanitaire (professionnels de santé) et social (service d'aide à la personne), le travail de nuit, la coordination ville/hôpital.

Le PPS est un outil incluant toutes les données administratives de la personne âgée, la liste des différents professionnels de santé connus et choisis par elle : médecin, INFIRMIERE, pharmacien et des autres services auxquels elle a recours de façon habituelle. Ce PPS peut être rempli par l'infirmière qui le transmettra au médecin traitant et à la Coordination Territoriale d'Appui CTA*.

L'IDEL a toutes les compétences pour remplir ce PPS qui, de fait, sera l'évaluation de la personne âgée au moment de sa rédaction. Cette évaluation correspond à la prise en charge habituelle de la personne âgée par une IDEL, à savoir : évaluation de ses besoins : auxiliaire de vie, portage des repas, adaptation de l'habitat, environnement socio-économique et nécessité d'une IDEL pour des soins.

L'ensemble de ce parcours de santé de la personne âgée sera mis en place de façon effective tout au long de l'année.

La coordination ville/hôpital et ville/ville sera effective avec des moyens numériques : smartphone, tablette et PC. La plupart des projets présentés reposent sur des supports numériques afin de fluidifier le parcours, d'éviter la perte d'informations, de permettre la transmission des informations entre chaque professionnel : hôpital, médecin, infirmière, etc.

L'URPS infirmière va organiser dans les mois qui arrivent, des réunions localement afin d'informer chaque IDEL.

* Voir Glossaire p.8

En bref

La grippe... Grrr...



© Monkey Business / Fotolia

Les infirmières libérales, une solution face à la désorganisation nationale en période d'épidémie, pourquoi pas ?

Responsable de 18000 morts en 2015, la grippe s'annonce encore plus meurtrière cette année.

Grâce au maillage territorial efficace et à leurs compétences au niveau de la prévention, les infirmières libérales donnent la possibilité d'augmenter la couverture vaccinale. Au plus près des familles, elles sont capables de repérer les personnes fragiles et celles qui gravitent autour. Pour cela, il suffit d'élargir aux infirmières le droit de vacciner.

Mais pas seulement... La grippe saisonnière, détectée suffisamment tôt, peut s'enrayer facilement et éviter l'engorgement des hôpitaux.

Les IDEL devraient avoir la possibilité de faire une consultation pour diagnostiquer la grippe et prescrire le traitement de ses effets secondaires.

Pour cela, il est évident qu'une formation initiale est indispensable, ainsi que l'obligation de transmettre au médecin traitant toutes les informations nécessaires de cette prise en charge pour le suivi de son patient.



L'URPS et VOUS

Se former : une obligation initiée par la loi ¹



© Sergey Nivens / Fotolia

D'abord prévue annuellement, l'obligation de suivre un parcours de DPC* est devenue triennale (tous les 3 ans). Il vous suffit de créer votre compte en vous connectant sur www.mondpc.fr, puis de choisir votre formation.

Pour 2017, une indemnisation de 33,76 € par heure vous sera versée avec un plafond de prise en charge de 14h si vous choisissez une action de

DPC présentielle (plafond qui sera réduit à 7h en cas d'action non-présentielle). C'est l'Ordre National des Infirmiers qui sera chargé du suivi du parcours de formation de chacun d'entre nous.

Il vous est conseillé de vous inscrire rapidement car l'enveloppe n'est pas extensible et certains d'entre vous n'ont pu valider leur formation DPC l'année dernière au 2^e semestre.

Votre cotisation² annuelle obligatoire au FIFPL (Fonds Interprofessionnel de Formation des professionnels libéraux) vous donne droit à 4 jours de formation par an, mais sans rémunération.



© WavebreakMediaMicro / Fotolia

Les frais annexes (déplacement, hôtel...) sont déductibles de votre déclaration 2035.

De plus, vous avez droit à un crédit d'impôt dans la rubrique « formation des chefs d'entreprise » de votre déclaration 2042 à raison de 9,67 € x nombre d'heures (avec un maximum de 40 h par année civile). Certains DU (diplôme universitaire) peuvent faire l'objet d'une prise en charge, limitée à 1200 €. Il faut en faire la demande sur le site www.fifpl.fr.

Une vaste gamme de formations s'offre à vous : grande variété de thèmes en présentiel ou e-learning, DU... Les thèmes des formations DPC sont fixés par un arrêté pour les années 2016 à 2018.

Attention au choix de l'organisme : tous ne se valent pas !

¹ Loi HPST de 2009 et loi de modernisation du système de santé de 2013

² L'attestation de paiement n'est pas systématiquement envoyée. Pensez à la réclamer à l'URSSAF car elle vous sera demandée par l'organisme de formation.

* Voir Glossaire p.8

En bref

Don du sang



© kasto / Fotolia

Etes-vous vacciné(e) contre l'hépatite B ?

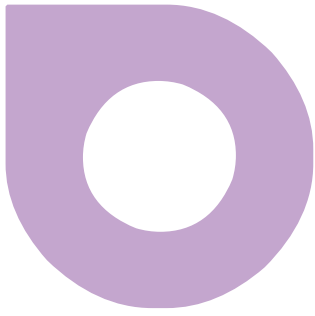
Vos anticorps intéressent l'Etablissement Français du Sang.

Votre plasma riche en immunoglobulines anti-HBs peut soigner des patients en attente de greffe de foie ou les nouveaux nés dont la mère est atteinte d'une hépatite B.

N'oubliez donc pas de signaler votre statut vaccinal lors de l'entretien préalable. Le dosage des anticorps, réalisé lors du don, vous permettra de connaître votre taux d'immunité.

Chaque jour, 10 000 dons sont nécessaires pour soigner un million de malades par an (transfusion ou médicaments dérivés). Le sang prélevé est filtré (on enlève les globules blancs) puis centrifugé pour en séparer les composants (globules rouges, plaquettes, plasma). On ne transfuse jamais du sang total, mais uniquement le composant dont on a besoin.

Pensez à manger et à vous hydrater copieusement avant de vous rendre dans les centres de collecte, avec ou sans RDV.



Piqûre de rappel

vrai **OU** faux

La messagerie sécurisée n'est pas obligatoire.

FAUX, la messagerie sécurisée est obligatoire et sert à la visibilité de notre exercice. C'est le moyen d'échange entre professionnels.



© fotogestoeber / Fotolia

questions / réponses

Suis-je couverte pour mes soins en cas d'accident de travail ?

OUI, seulement si j'ai souscrit une assurance volontaire "Accident de Travail-Maladie Professionnelle"

Qui délivre l'autorisation et le renouvellement de remplacement ?

Depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est l'Ordre Infirmier qui a cette responsabilité. Attention, pour le renouvellement, prévoir un délai suffisant.



Rejoignez-nous sur
notre site Internet URPS
www.urps-infirmiere-paca.fr

Parution : 13 500 exemplaires

Directrice de la publication : Lucienne Claustres Bonnet

Comité de rédaction : Christophe Barcelo, Marc Bichel, Caroll Boff, Christine Bouchet Lagrue, Christophe Chabot, François Delboy, Jean-Luc Ferracci, Thierry Ferrari, Audrey Ferullo, Jean-Louis Guidera, Catherine Kirmidis, Asmaa Mazouzi, Marianne Pache, François Poulain, Laurence Rousselet-Doucet et Laurence Varela.

Mise en page : Mélanie Hernandez - **Impression** : SIRIS

URPS Infirmière PACA

Espace Valentine, Bât. A
1, montée de Saint Menet
13011 MARSEILLE



glossaire

CTA

Coordination Territoriale d'Appui

DPC

Développement Professionnel Continu

FIFPL

Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux

ORS

Observatoire Régional de la Santé

PPS

Plan Personnalisé en Santé

RAAC

Récupération Accélérée Après Chirurgie

UNCAM

Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie

agenda

24 au 30 avril 2017

Semaine de la vaccination

3 et 4 mai 2017

4^e congrès francophone Parcours de Santé des PAERPA
Montpellier

5 mai 2017

Journée mondiale de l'hygiène des mains

12 mai 2017

Journée internationale de l'infirmière

16-18 mai 2017

Paris Healthcare Week
Paris

20 mai 2017

Lyme Protest : Journée Nationale de Sensibilisation à la Maladie de Lyme